

QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROISIÈME SESSION**Mercredi le 9 juillet 2014**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue le 9 juillet 2014 à 14 heures, au lieu et heure ordinaires des sessions de ce Conseil, et sous la présidence du préfet, M. Bruno Laroche, sont présents, Madame la Mairesse, Messieurs les maires:

Germain Richer	Prévost (V)	(3 voix)
Jean Dumais	Saint-Colomban (V)	(3 voix)
Bruno Laroche	Saint-Hippolyte (P)	(2 voix)
Stéphane Maher	Saint-Jérôme (V)	(14 voix)
Louise Gallant	Sainte-Sophie (SD)	(3 voix)

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Pierre Godin, est également présent.

8294-14 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement, à 14 heures, de procéder à l'ouverture de la présente séance.

ADOPTÉE

8295-14 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé séance tenante, en y apportant les modifications suivantes :

Ajouter les points suivants :

- 14a) Résolution autorisant le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à procéder à un appel d'offres public pour constituer un système d'information géographique en fonction de la modernisation, tel que prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 14b) Demande de gratuité de salle par la Maison de Sophia.

Reporter le point suivant :

- 13a) à 13g).

ADOPTÉE

8296-14 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JUIN 2014

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 18 juin 2014, tel que présenté.

ADOPTÉE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Aucune question n'étant posée, on passe au point suivant de l'ordre du jour.

8297-14 PRÉSENTATION DU REGISTRE DES CHÈQUES À APPROUVER

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

et résolu unanimement d'approuver la liste des "comptes payés" préparée en date du 2 juillet 2014, telle que présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

8298-14 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 2 JUILLET 2014

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement d'approuver le rapport d'état des activités financières présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier pour la période se terminant le 2 juillet 2014.

ADOPTÉE

8299-14 RÉSOLUTION AUTORISANT LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE 22 OCTOBRE PROCHAIN

CONSIDÉRANT que la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord se tiendra le 15 octobre 2014;

CONSIDÉRANT que la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Jérôme se tiendra le 21 octobre 2014;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Rivière-du-Nord a reçu une demande de la Ville de Saint-Jérôme à l'effet de tenir une séance extraordinaire le 22 octobre 2014 afin de ne pas retarder l'approbation des divers règlements d'urbanisme de la Ville de Saint-Jérôme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord tienne une séance extraordinaire le 22 octobre 2014.

ADOPTÉE

8300-14 RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT D'UNE CHARGÉE DE PROJETS POUR LA RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord désire combler un poste de chargé(e) de projets pour la révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT les entrevues faites par le comité chargé de rencontrer les candidat(e)s;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de retenir les services de la candidate Josée Yelle.

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

Et résolu unanimement :

- d'engager Madame Josée Yelle comme chargée de projets suivant une entente à intervenir entre les parties établissant les conditions de travail;
- d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

ADOPTÉE

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC ROBERT-CLICHE – DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DE RETARDER L'ÉCHÉANCIER POUR LE DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION MODERNISÉS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la résolution numéro 5241-14 de la MRC Robert-Cliche concernant une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de retarder l'échéancier pour le dépôt des rôles d'évaluation modernisés. Les membres du Conseil en prennent acte.

8301-14

AUTORISATION AU PRÉFET ET/OU AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER OU AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT À SIGNER LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE GESTIONNAIRE DE FORMATION ENTRE L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC ET LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement d'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer le renouvellement de l'entente gestionnaire de formation entre l'École nationale des pompiers du Québec et la MRC de La Rivière-du-Nord.

ADOPTÉE

MOISSON LAURENTIDES – DEMANDE D'APPUI FINANCIER – BANQUE ALIMENTAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'appui financier par Moisson Laurentides pour les soutenir dans la réalisation de leur mission qui repose essentiellement sur leur capacité d'approvisionnement et de redistribution des produits alimentaires. Les membres du Conseil en prennent acte.

8302-14

AVIS DE CONFORMITÉ EN VERTU DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME (LAU) POUR LE POSTE D'HYDRO-QUÉBEC DE SAINT-JÉRÔME À 120-25KV

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Rivière-du-Nord est entré en vigueur le 18 mars 2008;

CONSIDÉRANT la réception le 14 avril dernier d'une lettre datée du 8 avril 2014 de Monsieur Jacques Trépanier, gérant de projets – Postes, par laquelle Hydro-Québec désire obtenir un avis de conformité;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 149 à 157 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), une intervention gouvernementale ou de l'un de ses mandataires, n'est autorisée que si cette intervention s'avère conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC où le projet est situé;

CONSIDÉRANT que le projet vise à construire un nouveau poste de transformation électrique de 120-25 kV dans le secteur de Bellefeuille de la Ville de Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT qu'après analyse du Service de l'aménagement, le projet est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement :

QUE le poste d'Hydro-Québec de 120-25 kV prévu à Saint-Jérôme est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Rivière-du-Nord.

ADOPTÉE

**8303-14 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE –
RÈGLEMENT NUMÉRO 863-01-16**

Attendu que la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté le règlement numéro 863-01-16 amendant le règlement sur le zonage numéro 863-01 afin :

- D'agrandir la zone « Commerciale C2-23 » à même la zone « Résidentielle H1-14 ».

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a procédé à l'analyse dudit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 863-01-16 est présumé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 863-01-16 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

**8304-14 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME -
RÈGLEMENT NUMÉRO 0308-013**

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0308-013 amendant le règlement relatif à l'urbanisme et à la sécurité incendie numéro 0308-000 afin :

- De supprimer la définition « Hauteur en mètres ».

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0308-013 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Proposé par M. le maire Jean Dumais

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0308-013 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

**8305-14 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME -
RÈGLEMENT NUMÉRO 0309-235**

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0309-235 amendant le règlement relatif au zonage numéro 0309-000 afin :

- De créer la zone C-2486.3, à même une partie de la zone C-2486, et d'édicter une disposition particulière concernant le stationnement.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0309-235 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0309-235 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

**8306-14 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME -
RÈGLEMENT NUMÉRO 0309-258**

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0309-258 amendant le règlement relatif au zonage numéro 0309-000 afin :

- De modifier des dispositions concernant les bâtiments et constructions accessoires pour les usages des groupes d'usages Habitation, Commerce, Industrie et Public, les distances séparatrices relatives à une installation d'élevage, les cases de stationnement lors d'un changement d'usage et d'ajouter des dispositions concernant la hauteur d'un bâtiment en mètres.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0309-258 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0309-258 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

8307-14

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME -
RÈGLEMENT NUMÉRO 0309-260**

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0309-260 amendant le règlement relatif au zonage numéro 0309-000 afin :

- D'agrandir la zone C-2415.1, à même une partie de la zone C-2415, et d'autoriser une largeur maximale de 15 mètres pour l'entrée charretière.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0309-260 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Proposé par M. le maire Jean Dumais

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0309-260 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

8308-14

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME -
RÈGLEMENT NUMÉRO 0309-263**

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0309-263 amendant le règlement relatif au zonage numéro 0309-000 afin :

- D'autoriser dans la zone C-1112 les usages de la classe « Service professionnel et spécialisé (C-3) » ainsi que les usages spécifiquement autorisés « Vente en gros d'appareils et d'équipements de plomberie et de chauffage (5172) » et « Vente en gros d'équipements et de pièces pour la réfrigération, la ventilation, la climatisation et le chauffage (système combiné) (5173) » et d'augmenter la hauteur maximale en étage d'un bâtiment à 6 étages.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0309-263 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0309-263 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

8309-14

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME -
RÈGLEMENT NUMÉRO 0309-264**

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0309-264 amendant le règlement relatif au zonage numéro 0309-000 afin :

- D'autoriser spécifiquement l'usage « Autres institutions de formation spécialisée (6839) » dans la zone H-2453.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0309-264 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Proposé par M. le maire Jean Dumais

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0309-264 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

8310-14

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME -
RÈGLEMENT NUMÉRO 0317-001**

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0317-001 amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 0317-000 afin :

- D'apporter des ajustements et des corrections pour en améliorer son application et pour ajouter des sections pour un bar ou une terrasse à titre d'usage conditionnel à un usage de restauration.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0317-001 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0317-001 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

**8311-14 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME -
RÈGLEMENT NUMÉRO 0309-267**

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0309-267 amendant le règlement relatif au zonage numéro 0309-000 afin :

- D'autoriser spécifiquement, dans la zone C-2333, l'usage « Vente au détail de produits d'épicerie (avec boucherie) (5411).

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0309-267 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0309-267 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

**8312-14 RÉSOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER À PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRE PUBLIC
POUR CONSTITUER UN SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE
EN FONCTION DE LA MODERNISATION, TEL QUE PRESCRIT PAR LE
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU
TERRITOIRE (MAMOT)**

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

et résolu unanimement:

- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à procéder à un appel d'offre public pour constituer un système d'information géographique en fonction de la modernisation, tel que prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- d'approuver la grille d'évaluation et de pondération qui fera partie de l'appel d'offre;

- de former un comité de sélection composé de M. Pierre Godin, directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Louise Gallant, mairesse, M. Germain Richer, maire et M. Éric Brunet, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, afin d'analyser les appels d'offres reçus.

ADOPTÉE

8313-14

**DEMANDE D'EXONÉRATION DES FRAIS DE LOCATION DE SALLE
PAR L'ORGANISME LA « MAISON DE SOPHIA »**

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement d'accorder une exonération des frais de location de salle à l'organisme la « Maison de Sophia » concernant une journée de réflexion qui se tiendra le 23 août 2014 dans la salle « D » de l'Hôtel de région.

Toutefois, des frais de conciergerie et d'équipement seront facturés en vertu du règlement numéro 182-07 modifié par les règlements numéros 198-08, 223-09 et 253-11.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Lévis Thériault, citoyen de Sainte-Sophie, demande aux élus si la MRC de La Rivière-du-Nord possède un règlement concernant la sollicitation. M. Thériault ajoute quelques questions et reçoit les réponses des élus à son entière satisfaction.

8314-14

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par M. le maire Jean Dumais

et résolu unanimement, à 14 heures 45, de lever la présente séance.

ADOPTÉE

Bruno Laroche, préfet

Pierre Godin, directeur général et
secrétaire-trésorier